



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°D2025/63

QUESTION N°12

OBJET : INTERCOMMUNALITE / RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix-sept septembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Florence DOUILLON
Frédéric CLAUX - Nadine MEUNIER – Eric COUDERCHON - Eric NOIRET
Brigitte SCHMIDT - Annie METAY - Eric BOSC - Patrick MURCIA - Christophe BATTAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Jean-Claude CHEVRIER a donné procuration à Isabelle CHOCHON-LAMBERT
Jocelyne BINET a donné procuration à Claude CAUET
Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Michel VALLADE
Fabien CUVILLIER a donné procuration à Fahed HADJI
Amélie SANDRIN a donné procuration à Pascal KLINGLER
Christophe CONNAN a donné procuration à Nadine MEUNIER
Mathilde MISSLIN a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Souleymane SANOGO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric NOIRET

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 10 juin 2025,

Vu la délibération n°D_2025_071 du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2024 prenant acte du rapport d'activité 2024,

Vu le rapport d'activité ci-annexé,

Considérant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale a l'obligation d'adresser chaque année, avant le 30 septembre de chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement,

Considérant que le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré,
Décide,**

- ✓ **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2024.

Transmis en Préfecture le : 19/09/2025
Publié(e) le : 19/09/2025
Exécutoire le : 19/09/2025

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET
AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 17 SEPTEMBRE 2025**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

